

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-3 DU 7 JANVIER 1998

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi
de l'intérim de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI
Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement
pour compter du 6 janvier 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

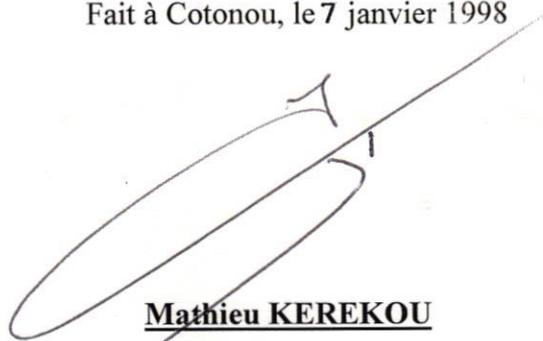
DECRETE :

Article 1^{er}. Pour compter du 6 janvier 1998, Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la
Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, est chargé de l'intérim du
Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des
Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, pendant l'absence de
Monsieur Adrien HOUNGBEDJI.

Article 2. Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 janvier 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MPREPE 4 - SGG 4
AUTRES MINISTERES - 16 DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.-